RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Décision du 7 - AVR. 2014

portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles »

NOR : AGRE 1408242S

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 70 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Décide :

Article 1er

En application des articles 70 à 72 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles » sont désignés selon la répartition mentionnée à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 7 - AVR. 2014

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Mireille RIOU-CANALS

Annexe

RESPONSABLE DE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME	NUMERO DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME
Le chef de la mission d'appui au pilotage et des affaires transversales au sein de la direction générale de l'enseignement et de la recherche	0142-C001 (dépenses hors personnel)
Le chef du service des ressources humaines au sein du secrétariat général	0142-C002 (dépenses de personnel)